



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

DIRECTION des ACTIONS
de l'ÉTAT

BUREAU AMÉNAGEMENT du TERRITOIRE
et PROGRAMMATION

N°04-1305

LE PREFET de SAONE-et-LOIRE,
CHEVALIER de la LEGION d'HONNEUR,

VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et les décrets n° 71.858 du 19 octobre 1971 et n° 94.83 du 19 janvier 1994 pris pour l'application de ladite loi,

VU l'arrêté préfectoral n°03.2598 du 13 août 2003 nommant les membres de la Commission départementale des objets mobiliers,

VU l'avis de la Commission départementale des objets mobiliers en date du 18 décembre 2003,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Saône-et-Loire,

ARRETE

ARTICLE 1er -

Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés.

Commune : SIGY-LE-CHATEL

Edifice : Eglise.

- Statue de Saint Symphorien, bois polychrome – XIXe siècle. PH71001449
- La Vierge et l'Enfant, huile sur toile – XIXe siècle d'après XVIe siècle. PH71001450
- Le Sacré Cœur, huile sur toile – XIXe siècle. PH71001451
- Chemin de Croix, lithographie peinte sur papier marouflé sur toile (douze stations) – XIXe siècle. PH71001452
- Bannière de procession figurant la Vierge et l'Enfant et Saint Symphorien, soie brochée et huile sur toile – 1839. PH71001453
- Bannière de procession figurant la Vierge, soie brochée et huile sur toile – XIXe siècle. PH71001454

ARTICLE 2 -

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Saône-et-Loire, M. le Maire de SIGY-LE-CHATEL, et l'affectataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MACON, le
Pour le Préfet,

21 AVR. 2004

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,
Le Préfet,

Pascal OTHÉGUY